

un être quelconque, réunis sur sa convocation à son hôtel, viendront à la porte principale pour complimenter M. Le Guay; ils lui seront ensuite présentés par l'Ordonnateur in'érinaire.

Il sera fait à l'Ordonnateur des visites de corps qu'il rendra dans les 24 heures.

Papeete, le 28 avril 1871.

Signé : DE JOUSLARD.

N° 104. — DÉCISION du 29 avril 1871 changeant la circonscription territoriale d'un district de l'île Anaa (Tuamotu).

NOUS, POMARE IV, Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Prenant en considération les demandes à nous adressées par les habitants du village de Tekahora (île Anaa);

Vu l'éloignement de cette localité du village de Tematahoa, et au contraire son rapprochement de celui de Putuahara;

Sur la proposition de M. le lieutenant de vaisseau résident aux Tuamotu,

DÉCIDONS :

Le sous-district de Tekahora dépendra désormais du district de Putuahara.

Papeete, le 29 avril 1871.

Signé : DE JOUSLARD.

Signé : POMARE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N° 105. — Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 6 avril 1871, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, le sieur Keck a été nommé distributeur au magasin des subsistances, aux appointements de 1,800 fr. par an, en remplacement du sieur BouSSION, démissionnaire.

N° 106. — Par arrêté de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 18 avril 1871, M. Goupil (Auguste-Benjamin), interprète assermenté pour la langue anglaise, a été attaché en cette qualité au service des tribunaux de Papeete.